



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20201217-26

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ET LA VILLE DE THIERS
ADHÉSION AU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu les délibérations du 1er mars 2017, 9 novembre 2017, 16 octobre 2018 et 12 septembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 indiquant qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ;
Vu la délibération du 30 janvier 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne portant adoption de la convention de constitution des services communs ;
Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne en date du 11/12/2020 ;
Vu la délibération N° CM-12 du Conseil Municipal de la Ville de Thiers du 15 décembre 2020 portant adhésion et mise à disposition du service informatique de la Ville.

Considérant l'intérêt des signataires de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion rationalisée.

La Communauté de communes et la Ville de Thiers mettront en commun leurs moyens techniques et humains afin de répondre aux demandes :

- De Thiers Dore et Montagne (TDM) et de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- De la Ville de Thiers
- Des Communes adhérentes qui en feront ultérieurement la demande.

Le service commun informatique ayant déjà été créé, la Communauté de communes et la Ville de Thiers souhaitent mettre en commun leurs moyens techniques et humains afin de répondre à ces demandes. Ainsi, le service informatique et les agents de la Ville de Thiers seront, par convention, mis à disposition du service commun, en addition des moyens de Thiers Dore et Montagne déjà existants.

La convention d'adhésion est annexée à la présente délibération.

Un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de ce service commun rendra compte annuellement du fonctionnement de ce service.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'adhésion entre la Communauté de communes et la Ville de Thiers
- **Autorise** le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 47

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

